

Augmentation de capital annoncée

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »

Siège social : Rue des Mathématiques Zone Industrielle 8030 – Grombalia

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » informe ses actionnaires et le public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **27 Mai 2021** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant d'**Un million Quatre Cent Quatre Mille Dinars (1 404 000 TND)**, par incorporation de réserves et ce, par l'émission d'**Un Million Quatre Cent Quatre Mille actions nouvelles gratuites**, de nominal un Dinar (1 TND) chacune, à attribuer aux actionnaires anciens et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à raison d'**Une (1) action nouvelle gratuite pour Dix (10) actions anciennes**, avec jouissance en dividendes à partir du 1^{er} Janvier 2021.

La même Assemblée Générale Extraordinaire, a décidé de réaliser ladite augmentation d'**Un Million Quatre Cent Quatre Mille Dinars (1 404 000 TND)**, par incorporation de :

- Réserves Spéciales de Réévaluation :	925 238 Dinars
- Prime d'émission :	463 486 Dinars
- Autres Compléments d'Apport :	15 276 Dinars

Le Capital sera ainsi porté de **Quatorze Millions Quarante Mille Dinars (14 040 000 TND)** à **Quinze Millions Quatre Cent Quarante Quatre Mille Dinars (15 444 000 TND)**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2021**.

Cotation en Bourse :

- Les actions anciennes « SIAME » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **16 juillet 2021**;
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **16 juillet 2021** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leurs créations ;
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **16 juillet 2021**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **16 Juillet 2021**.